

**Administration communale
D'AUDERGHEM
Service Urbanisme
Rue Emile Idiers, 12**

B – 1160 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : RR/28072003/4/ (corr. Mme Bayot)
N/Réf : AVL/KD/AUD-2.55/s.366
Annexe :

Madame,

Objet : AUDERGHEM. Avenue Henri de Brouckère, 48 – angle de l'avenue L. Berlaimont.
Démolition de bâtiments existants et construction de deux immeubles à appartements.

En réponse à votre lettre du 18 février 2005, en référence, reçue le 25 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 16 mars 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

Le projet porte sur la démolition de deux bâtiments existants, dont une imposante bâtisse vraisemblablement antérieure à 1932 mais remaniée au fil des ans, au profit de deux immeubles comportant un total de 13 appartements et 18 emplacements de parkings couverts.

Pour rappel, un magnifique cèdre bleu de l'Atlas est implanté sur le site et fait actuellement l'objet d'une procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde. La CRMS demande que toutes les précautions soient prises pour en assurer la conservation, c'est-à-dire le bon développement de son système racinaire et le déploiement de sa couronne. Tel qu'il se présente actuellement, le projet ne semble pas suffisamment garantir la protection de l'arbre en question. La proximité des logements par rapport aux branches risque de rapidement gêner les occupants et de susciter une demande d'élagage des branches maîtresses. La Commission encourage dès lors les auteurs de projet à maintenir le maximum de recul possible entre la construction et la couronne de l'arbre. A toutes fins utiles, elle informe le maître de l'ouvrage que tout élagage éventuel du cèdre devra faire l'objet d'une demande de permis unique, conformément à la législation en vigueur.

Enfin, la CRMS observe la présence de plusieurs arbres intéressants sur le site et encourage le demandeur à en tirer parti plutôt que de surdensifier le terrain, et ce afin de garder un espace vert suffisant en intérieur d'îlot et en bordure de l'espace public.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.